



**REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du NORD**

Arrondissement de VALENCIENNES - Canton de SAINT-AMAND-LES-EAUX

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

**Séance du lundi 27 février 2023**

Le Conseil Municipal de RAISMES s'est réuni en Mairie, sur convocation régulière en date du 14 février 2023 au salon d'honneur de l'hôtel de ville et sous la Présidence de M. Aymeric ROBIN, Maire.

<b>Nombre de Conseillers en exercice : 33</b>	<b>Présent(s) :</b> Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, Micheline Wannepain, André Kaczor, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Marie-Josée Paillousse, Jean-Paul Birembaut, Karine Lippert, Jean-Paul Mottier, Carine Florent, Eric Monchicourt, Laëtita Millecamp, Patrick Evrard, Véronique Hubert, Jérôme Ibanez, David Belurier, Agathe Mahmoudi, Jean-Marc Looten, Jeanne Barbieux, Eric Tounsi, et Eddy Zdziech, Philippe Lambert, Jean Claude Priez.	
<b>Présents 25 / 33</b> <b>Pouvoirs : 06 / 33</b>		
<b>Votants 31 / 33</b>		
<b>Secrétaire de séance</b> <b>Véronique Hubert</b>	<b>Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à :</b> Annette Bramme à Jean-Paul Birembaut, Florian Renard à Micheline Wannepain, Marie-Louise Nassar à Carine Florent, André Couplet à Laëtita Millecamp jusqu'à son arrivée avant la délibération D2023.01.10, Jocelyne Dusautois à André Kaczor, Émeline Kessler à Sylvia Potier	
	Absent (es) excusés (es) :	Absent (es) : Maklouf Bouaoud, Hayette Ait Kaddour
<b>DELIBERATION 2023.01.03</b>	<b>Création de postes et tableau des effectifs</b>	

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le budget primitif 2023,

Vu la délibération 2022.05.03 Pôle Ville Moderne/MAP/RH/ en date du 20 octobre 2022 fixant le tableau des effectifs au 20 octobre 2022,

Considérant que dans le cadre de radiation de cadre, de la mobilité interne, du bon fonctionnement de la Direction Patrimoine-Cadre de Vie et suite aux arbitrages des demandes d'avancement de grade, de promotion interne et de réussite aux concours et examens professionnels, il advient nécessaire de créer pour la Direction Générale et pour les Directions Enfance-Jeunesse, Patrimoine-Cadre de Vie, contrôle de gestion, Ressources Humaines, Commande Publique, Finances, Événementiel, Etat-civil, Funéraire, Accueil et Tranquillité Publique,

- 1 poste d'assistant.e/collaborateur.ice de la Direction Générale à temps complet sur les grades d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 2ème classe, d'adjoint administratif principal de 1ère classe et de rédacteur pour la Direction Générale,

- 1 poste de Directeur.ice Enfance-Jeunesse à temps complet sur les grades d'attaché, d'attaché principal pour la direction Enfance-Jeunesse,

L'emploi de Directeur.ice Enfance-Jeunesse sera occupé par un fonctionnaire. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste peut être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée de 3 ans maximum. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent recruté sera chargé de garantir la mise en œuvre de la politique municipale d'éducation et d'animation pour la population 0-25 ans de Raismes en étant force de proposition.

Il devra également garantir la mise en application de la réglementation et de la sécurité des lieux d'accueil.

L'agent devra posséder de très bonnes connaissances des problématiques et enjeux relevant du domaine de l'éducation, avoir des capacités à réaliser un diagnostic, à définir une stratégie et des objectifs, à conduire un projet et à évaluer la mise en œuvre des actions. Il devra maîtriser les procédures administratives et budgétaires ainsi que la réglementation en matière

d'éducation, d'enfance, de jeunesse, connaître les normes techniques et la réglementation applicable aux établissements scolaires et d'accueil et avoir des compétences managériales et d'encadrement d'équipe.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- 1 poste de technicien batimentaire à temps complet sur le grade de technicien pour la Direction Patrimoine-Cadre de Vie,

L'emploi de technicien batimentaire sera occupé par un fonctionnaire. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste peut être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an.

Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

L'agent recruté sera chargé de concevoir, de faire réaliser, en régie directe ou par des entreprises, des travaux de construction, de rénovation, d'aménagement ou de maintenance concernant le patrimoine bâti, de gérer les équipements techniques de la collectivité.

L'agent devra justifier d'un titre ou diplôme de niveau BAC minimum à BAC + 2 et posséder de solides connaissances en matière d'éco-construction, de matériaux biosourcés, avoir des capacités d'analyse, rédactionnelles et des compétences en encadrement de proximité.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Dans le cadre des demandes d'avancement de grade, de promotion interne et de réussite aux concours et examens professionnels :

- 1 poste de contrôleuse de gestion à temps complet sur le grade d'attaché pour le service contrôle de gestion,

- 1 poste de responsable enfance à temps complet sur le grade animateur principal de 2ème classe pour la Direction Enfance-Jeunesse suite à réussite à l'examen professionnel,

- 1 poste de gestionnaire ressources humaines à temps complet sur le grade de rédacteur principal de 2ème classe pour la Direction des Ressources Humaines suite à réussite à l'examen professionnel,

- 1 poste de gestionnaire de marchés publics à temps complet sur le grade de rédacteur principal de 2ème classe pour la Direction Commande Publique suite à réussite à l'examen professionnel,

- 1 poste de responsable du service entretien/restauration et gestion des stocks à temps complet sur le grade de rédacteur principal de 1ère classe pour la Direction Patrimoine-Cadre de Vie suite à réussite à l'examen professionnel,

- 4 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet pour les Directions Finances, Événementiel, Etat-Civil, Funéraire, Accueil et Tranquillité Publique,

- 1 poste d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet pour la Direction Enfance- Jeunesse

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet pour la Direction Patrimoine-Cadre de Vie,

Considérant le tableau des effectifs au 20 octobre 2022 et au 27 février 2023, ci-joint en annexe,

Considérant l'avis de la commission Modernisation de l'Action Publique en date du 8 février 2023,

Considérant l'avis du Comité Social Territorial en date du 08 février 2023,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE DE CREER

- 1 poste d'assistant.e/collaborateur.ice de la Direction Générale à temps complet sur les grades d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 2ème classe, d'adjoint administratif principal de 1ère classe et de rédacteur pour la Direction Générale,

- 1 poste de Directeur.ice Enfance-Jeunesse à temps complet sur les grades d'attaché, d'attaché principal pour la direction Enfance-Jeunesse

L'emploi de Directeur.ice Enfance-Jeunesse sera occupé par un fonctionnaire. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste peut être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée de 3 ans maximum. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'un titre ou diplôme de niveau BAC+3 à +5, posséder de très bonnes connaissances des problématiques et enjeux relevant du domaine de l'éducation, avoir des capacités à réaliser un diagnostic, à définir une stratégie et des objectifs, à conduire un projet et à évaluer la mise en œuvre des actions. Il devra maîtriser les procédures administratives et budgétaires ainsi que la réglementation en matière d'éducation, d'enfance, de jeunesse, connaître les normes techniques et la réglementation applicable aux établissements scolaires et d'accueil et avoir des compétences managériales et d'encadrement d'équipe.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- 1 poste de technicien batimentaire à temps complet sur le grade de technicien pour la Direction Patrimoine-Cadre de Vie,

L'emploi de technicien batimentaire sera occupé par un fonctionnaire. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste peut être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an.

Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

L'agent recruté sera chargé de concevoir, de faire réaliser, en régie directe ou par des entreprises, des travaux de construction, de rénovation, d'aménagement ou de maintenance concernant le patrimoine bâti, de gérer les équipements techniques de la collectivité.

L'agent devra justifier d'un titre ou diplôme de niveau BAC minimum à BAC + 2 et posséder de solides connaissances en matière d'éco-construction, de matériaux biosourcés, avoir des capacités d'analyse, rédactionnelles et des compétences en encadrement de proximité.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- 1 poste de contrôleuse de gestion à temps complet sur le grade d'attaché pour le service contrôle de gestion,

- 1 poste de responsable enfance à temps complet sur le grade animateur principal de 2ème classe pour la Direction Enfance-Jeunesse suite à réussite à l'examen professionnel,

- 1 poste de gestionnaire ressources humaines à temps complet sur le grade de rédacteur principal de

- 2ème classe pour la Direction des Ressources Humaines suite à réussite à l'examen professionnel,
- 1 poste de gestionnaire de marchés publics à temps complet sur le grade de rédacteur principal de 2ème classe pour la Direction Commande Publique suite à réussite à l'examen professionnel,
  - 1 poste de responsable du service entretien/restauration et gestion des stocks à temps complet sur le grade de rédacteur principal de 1ère classe pour la Direction Patrimoine-Cadre de Vie suite à réussite à l'examen professionnel,
  - 4 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet pour les Directions Finances, Événementiel, Etat-Civil, Funéraire, Accueil et Tranquillité Publique suite aux avancements de grade,
  - 1 poste d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet pour la Direction Enfance- Jeunesse suite aux avancements de grade,
  - 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet pour la Direction Patrimoine-Cadre de Vie suite aux avancements de grade,

ADOPTE la modification du tableau des effectifs du personnel municipal titulaire et non titulaire comme suit à compter du 27 février 2023,

AUTORISE le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

**Pour copie conforme,  
Le Maire  
Aymeric ROBIN**